



Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre
2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question **URGENTE** à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale au sujet des diplômes de fin d'études secondaires.

Dans la réponse à la question parlementaire n°3064 en date du 03 juillet 2017, Monsieur le Ministre précise que « Or, après consultation tant du Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire que de la Conférence nationale des élèves du Luxembourg, il a été décidé de ne pas faire figurer les notes finales de la classe de 2^e sur ledit complément au diplôme. » Dans le dossier de presse « *Réforme du Lycée. Une réponse à 12 grands défis pour une meilleure qualification de nos jeunes* », du 05 juillet 2017, ainsi que dans la première édition du magazine « *EDI. Infomagazin fir Elteren* », il est ainsi noté que dans le complément au diplôme de fin d'études seront mentionnées toutes les branches que l'élève a étudiées en classe de 2^{ième} et de 1^{ière} ainsi que les objectifs y visés et le nombre des leçons hebdomadaires.

Or, il est actuellement précisé sur le site internet du Ministère de l'Éducation (mis à jour le 13.09.2017) que « Ainsi le complément du diplôme de fin d'études mentionnera non seulement les disciplines présentées à l'examen et leurs notes, mais également les autres disciplines étudiées en 2^e et 1^{re} avec leur note annuelle finale ».

Face aux déclarations contradictoires de la part du Ministère et dans la mesure où les élèves actuellement en classe de 2^{ième} devraient être correctement informés, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous préciser quelle déclaration faite s'applique en définitive ?
 - Est-ce que le complément spécifiera uniquement les branches étudiées en 2^{ième} sans leur note annuelle finale, tel qu'indiqué dans la réponse à la question parlementaire et dans le magazine EDI ?
 - Ou alors, est-ce que le complément reprendra les disciplines étudiées en 2^{ième} avec leur note annuelle finale conformément aux indications du site internet du Ministère ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (27.09.2017)

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'H' with a horizontal line crossing through them.

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 19 octobre 2017

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3317 de Madame la Députée Martine Hansen

En réponse à la question de l'honorable Députée, je tiens à préciser que le complément au diplôme mentionnera bien toutes les branches que l'élève a étudiées en classe de 2^e et de 1^{re}, mais que les notes obtenues en 2^e n'y figureront pas. J'ai d'ailleurs personnellement communiqué cette information aux élèves de 2^e à l'occasion de cinq réunions régionales qui m'ont fourni l'occasion de leur présenter les nouvelles modalités de l'examen de fin d'études secondaires.

Quant au site internet du ministère, l'information y contenue était erronée et a été redressée entretemps.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse